



Problème juridique envers syndic copropriété

Par **teddy**, le **23/10/2009** à **17:29**

Bonjour, je loue actuellement un local professionnel dans une galerie marchande (domaine de la coiffure), mon local fait environ 30 m², ma vmc ne fonctionne pas depuis des mois (inhalation de produits dangereux, ambiance irrespirable, buée, etc....). J'en ai averti mon propriétaire qui de bonne foi m'a précisé que c'était au syndic de la copropriété qui doit se charger de la réparation (vmc collective). Ils se sont déplacés une seule fois pour me confirmer que le conduit qui traverse différents locaux serait certainement bouché voire que le moteur soit grillé. Depuis, je les ai eus plusieurs fois au téléphone me disant qu'ils avaient fait les démarches nécessaires. Du jour au lendemain, ils n'ont plus leur problème sans explication. Ne sachant vers qui me retourner, j'espère que vous pourriez me suggérer les différentes démarches à suivre avant que mes clients ne se résignent à ne plus venir chez moi. Je vous remercie d'avance.

le 29/10/09. Cela fait 1 semaine que je n'ai pas de réponse. J'ai de bonnes chances d'en avoir???????